



Déclaration de succession avec bien propre dans l'actif

Par **marie**, le **15/11/2010** à **14:36**

Bonjour,

Mon mari est décédé en laissant moi son épouse, et deux enfants.

De la communauté dépendait une maison.

Mon mari possédait en bien propre 1/10 d'une maison qui avait été évaluée à 100000£ il y a environ une dizaine d'années.

A la suite du décès de ses parents l'attestation de propriété n'a pas été faite par le notaire je pense faute d'argent.

Mon notaire m'adresse un projet de la déclaration de succession concernant mon mari et reprend, entre autre dans l'actif, la somme de 10000£ qui représente le 1/10e de sa part.

Mais je me pose certaines questions, les frais que je vais payer sont augmentés du fait de cette somme mise à l'actif, et dans quel pourcentage? Sachant que l'attestation de propriété n'est pas établie pour cet immeuble donc à un certain moment, notamment lors de la vente, il faudra bien régler les frais de l'attestation de propriété, puisque chez le notaire il n'y a pas d'argent.

Pouvez vous m'éclairer s'il vous plait?

Je vous remercie de votre ou vos réponses.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **14:44**

Il faut d'abord prouver qu'une partie du bien est propre

Pourquoi l'est-il ?

Par **marie**, le **15/11/2010** à **20:47**

Le 10ème de la maison que mon mari avait en indivision avec ses frères et soeur, lui est un bien propre puisque qu'il dépendait de la succession de ses parents, mais je vous répète que pour ce bien l'attestation de propriété n'a pas été faite je pense faute d'argent chez le notaire. Pour le reste se reporter à mes questions ci-dessus.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **22:03**

Donc une maison en indivision et la communauté a racheté le reste, c'est ça ?
Vous parlez de livres-sterling. Vous êtes en France ?

Par **marie**, le **16/11/2010** à **09:40**

Non je ne parle pas en livre mais en euros, et la communauté n'a pas racheté le reste puisque cette maison est en indivision. J'ai l'impression que personne comprends.